

Acty

AVOCATS D'AFFAIRES

NOS FORMATIONS

Présentation d'Acty



**Jean-René
AUZANNEAU**

Président, Avocat Associé

ACTIVITÉS DOMINANTES

Droit Social

Contentieux

Droit des affaires

Présent depuis 1991 sur le Grand-Ouest de la France et Paris, ACTY est le partenaire stratégique des entreprises, faisant du droit un levier de leur performance et de leur croissance. Fort d'une équipe de 30 collaborateurs, Avocats et Juristes, ACTY est résolument tourné vers l'avenir pour anticiper vos besoins et vous accompagner dans vos projets.

Notre solide expertise en conseil comme en contentieux, en juridique ou en fiscal, assure notre excellence grâce à laquelle vous bénéficierez de conseils aussi avisés qu'éclairés, audacieux, pragmatiques et stratégiques.

Nos femmes et nos hommes d'expérience vous écoutent et vous accompagnent, en local ou à l'international, assurant la proximité de nos relations au travers de nos 8 bureaux répartis en France, et aux nouvelles technologies déployées en avant-garde par ACTY.

Réparties sur 8 bureaux, nos équipes vous accueillent à Niort, Poitiers-Futuroscope, Paris, Nantes, La-Roche-sur-Yon, Fontenay-le-Comte, Saintes et Tours.



**Jérôme
BIEN**

Avocat Associé

ACTIVITÉS DOMINANTES

Droit Social

Contentieux

Droit commercial



**Clément
BOUCHERON**

Avocat

ACTIVITÉS DOMINANTES

Droit du travail,

Droit de la Protection sociale



**Anne
LOEFF**

Avocat Associée

ACTIVITÉS DOMINANTES

Droit social et
relations collectives



**Charlotte
PRIES-ANGIBAUD**

Avocat Associée

ACTIVITÉS DOMINANTES

Droit social

LE COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DES ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIES



OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants auront pu acquérir des outils permettant :

- Maîtriser le cadre législatif et réglementaire du fonctionnement d'un CSE dans une entreprise de moins de 50 salariés.
- Comprendre le fonctionnement et les attributions du CSE

PRE-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie 1 : Fonctionnement

- La convocation des élus
- Les réunions
- Les procès verbaux

Partie 2 : Attributions

- Les attributions ordinaires
- Les consultations exceptionnelles

Le contenu est modulable en fonction des besoins de l'entreprise, de son secteur d'activité et des souhaits des participants.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Les formations sont assurées dans une salle adaptée pour les séances en présentiel et via un outil de visioconférence en distanciel. Le support de formation projeté sur écran est remis au stagiaire après la séance.

MODALITES D'EVALUATION

- Questions orales, écrites; quiz et exercices pratiques.
- Questionnaire d'évaluation de la formation par le stagiaire.



EN PRATIQUE

DURÉE

1 Journée – soit 7 Heures
9h / 17h

LIEU

A définir

TARIF

Sur devis

PUBLIC

- Elus du CSE;
- Président du CSE;
- Dirigeant de PME;
- Acteurs de fonctions RH

CONTACT

Géraldine Peltier

gpeltier@acty-avocats.fr

05 49 49 41 80

Acty
AVOCATS D'AFFAIRES



**Si vous pensez avoir besoin
d'un accompagnement
spécifique du fait d'un
handicap, n'hésitez pas à
nous le faire savoir.**

LE COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE DES ENTREPRISES DE PLUS DE 50 SALARIES



OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les participants auront pu acquérir des outils permettant :

- Maîtriser le cadre législatif et réglementaire du fonctionnement d'un CSE dans une entreprise de plus de 50 salariés.
- Comprendre le fonctionnement et les attributions du CSE

PRE-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie 1 : Le Fonctionnement du CSE

- L'identification des parties
- Les PV

Partie 2 : Les moyens du CSE

- Les moyens matériels, temporels et financiers

Partie 3 : Les attributions du CSE

- Les attributions générales
- Les attributions ponctuelles

Le contenu est modulable en fonction des besoins de l'entreprise, de son secteur d'activité et des souhaits des participants.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Les formations sont assurées dans une salle adaptée pour les séances en présentiel et via un outil de visioconférence en distanciel. Le support de formation projeté sur écran est remis au stagiaire après la séance.

MODALITES D'EVALUATION

- Questions orales, écrites; quiz et exercices pratiques.
- Questionnaire d'évaluation de la formation par le stagiaire.



EN PRATIQUE

DURÉE

1 Journée – soit 7 Heures
9h / 17h

LIEU

A définir

TARIF

Sur devis

PUBLIC

- Elus du CSE;
- Président du CSE;
- Dirigeant de PME;
- Acteurs de fonctions RH

CONTACT

Géraldine Peltier

gpeltier@acty-avocats.fr

05 49 49 41 80

Acty
AVOCATS D'AFFAIRES



Si vous pensez avoir besoin
d'un accompagnement
spécifique du fait d'un
handicap, n'hésitez pas à
nous le faire savoir.

LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR PENDANT L'EXECUTION DU CONTRAT DE TRAVAIL



OBJECTIFS

Maîtriser le cadre législatif de l'exécution du contrat de travail

PRE-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Connaître les obligations de l'employeur vis-à-vis de ses salariés,
- Être en capacité d'organiser et de contrôler l'ensemble des actions à mener auprès de ses salariés pour respecter la législation du travail,

Le contenu est modulable en fonction des besoins de l'entreprise, de son secteur d'activité et des souhaits des participants.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Les formations sont assurées dans une salle adaptée pour les séances en présentiel et via un outil de visioconférence en distanciel. Le support de formation projeté sur écran est remis au stagiaire après la séance.

MODALITES D'EVALUATION

- Questions orales, écrites; quiz et exercices pratiques.
- Questionnaire d'évaluation de la formation par le stagiaire.



EN PRATIQUE

DURÉE

1 Journée – soit 7 Heures
9h / 17h

LIEU

A définir

TARIF

Sur devis

PUBLIC

- Dirigeant d'entreprise ;
- DRH ;
- Tout acteur de la fonction RH et de suivi du droit social dans l'entreprise

CONTACT

Géraldine Peltier

gpeltier@acty-avocats.fr

05 49 49 41 80

Acty
AVOCATS D'AFFAIRES



Si vous pensez avoir besoin
d'un accompagnement
spécifique du fait d'un
handicap, n'hésitez pas à
nous le faire savoir.

DEFINIR ET AMENAGER LE TEMPS DE TRAVAIL DES SALARIES



OBJECTIFS

Maîtriser le cadre législatif du temps de travail

PRE-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Les différents temps de travail et leur décompte,
- Les aménagements du temps de travail,
- Modifier la durée du temps de travail des salariés.

Le contenu est modulable en fonction des besoins de l'entreprise, de son secteur d'activité et des souhaits des participants.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Les formations sont assurées dans une salle adaptée pour les séances en présentiel et via un outil de visioconférence en distanciel. Le support de formation projeté sur écran est remis au stagiaire après la séance.

MODALITES D'EVALUATION

- Questions orales, écrites; quiz et exercices pratiques.
- Questionnaire d'évaluation de la formation par le stagiaire.



EN PRATIQUE

DURÉE

1 Journée – soit 7 Heures
9h / 17h

LIEU

A définir

TARIF

Sur devis

PUBLIC

- Dirigeant d'entreprise ;
- DRH ;
- Tout acteur de la fonction RH

CONTACT

Géraldine Peltier

gpeltier@acty-avocats.fr

05 49 49 41 80

Acty
AVOCATS D'AFFAIRES



Si vous pensez avoir besoin
d'un accompagnement
spécifique du fait d'un
handicap, n'hésitez pas à
nous le faire savoir.

ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

OBJECTIFS

Maîtriser le nouveau cadre législatif des accidents du travail et des maladies professionnelles.

PRE-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Partie 1 : La distinction accident du travail et maladie professionnelle
- Partie 2 : La constatation et la contestation des accidents du travail et des maladies professionnelles

Le contenu est modulable en fonction des besoins de l'entreprise, de son secteur d'activité et des souhaits des participants.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Les formations sont assurées dans une salle adaptée pour les séances en présentiel et via un outil de visioconférence en distanciel. Le support de formation projeté sur écran est remis au stagiaire après la séance.

MODALITES D'EVALUATION

- Questions orales, écrites; quiz et exercices pratiques.
- Questionnaire d'évaluation de la formation par le stagiaire.



EN PRATIQUE

DURÉE

1 Journée – soit 7 Heures
9h / 17h

LIEU

A définir

TARIF

Sur devis

PUBLIC

- Dirigeant d'entreprise ;
- DRH ;
- Tout acteur de la fonction RH

CONTACT

Géraldine Peltier

gpeltier@acty-avocats.fr

05 49 49 41 80

Acty
AVOCATS D'AFFAIRES



Si vous pensez avoir besoin
d'un accompagnement
spécifique du fait d'un
handicap, n'hésitez pas à
nous le faire savoir.

DECRYPTER UN BULLETIN DE PAIE

OBJECTIFS

Maîtriser le nouveau cadre législatif d'un bulletin de paie.

PRE-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Partie 1 : Le salaire
- Partie 2 : Les charges
- Partie 3 : Les accessoires

Le contenu est modulable en fonction des besoins de l'entreprise, de son secteur d'activité et des souhaits des participants.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Les formations sont assurées dans une salle adaptée pour les séances en présentiel et via un outil de visioconférence en distanciel. Le support de formation projeté sur écran est remis au stagiaire après la séance.

MODALITES D'EVALUATION

- Questions orales, écrites; quiz et exercices pratiques.
- Questionnaire d'évaluation de la formation par le stagiaire.



EN PRATIQUE

DURÉE

1 Journée – soit 7 Heures
9h / 17h

LIEU

A définir

TARIF

Sur devis

PUBLIC

- Dirigeant d'entreprise ;
- DRH et personnel des ressources humaines



CONTACT

Géraldine Peltier

gpeltier@acty-avocats.fr

05 49 49 41 80

Acty

AVOCATS D'AFFAIRES



Si vous pensez avoir besoin d'un accompagnement spécifique du fait d'un handicap, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

DU CONSTAT DE L'INAPTITUDE AU RECLASSEMENT OU LICENCIEMENT

OBJECTIFS

Maîtriser le nouveau cadre législatif lié à l'inaptitude d'un salarié.

PRE-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Partie 1 : Le constat d'inaptitude
- Partie 2 : Le reclassement ou le licenciement

Le contenu est modulable en fonction des besoins de l'entreprise, de son secteur d'activité et des souhaits des participants.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Les formations sont assurées dans une salle adaptée pour les séances en présentiel et via un outil de visioconférence en distanciel. Le support de formation projeté sur écran est remis au stagiaire après la séance.

MODALITES D'EVALUATION

- Questions orales, écrites; quiz et exercices pratiques.
- Questionnaire d'évaluation de la formation par le stagiaire.



EN PRATIQUE

DURÉE

1 Journée – soit 7 Heures
9h / 17h

LIEU

A définir

TARIF

Sur devis

PUBLIC

- Dirigeant d'entreprise ;
- DRH ;
- Tout acteur de la fonction RH et de suivi du droit social dans l'entreprise

CONTACT

Géraldine Peltier

gpeltier@acty-avocats.fr

05 49 49 41 80

Acty
AVOCATS D'AFFAIRES



Si vous pensez avoir besoin d'un accompagnement spécifique du fait d'un handicap, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

L'ACCORD DE PERFORMANCE COLLECTIVE

OBJECTIFS

Maîtriser le nouveau cadre législatif d'un accord de performance collectif.

PRE-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- Partie 1 : Qu'est-ce qu'un accord de performance collective ?
- Partie 2 : Quand ? En cas de difficultés économiques, mais pas que !
- Partie 3 : Avec qui ? Avec ou sans le Comité Social et Economique
- Partie 4 : Mise en œuvre

Le contenu est modulable en fonction des besoins de l'entreprise, de son secteur d'activité et des souhaits des participants.

MOYENS PEDAGOGIQUES

Les formations sont assurées dans une salle adaptée pour les séances en présentiel et via un outil de visioconférence en distanciel. Le support de formation projeté sur écran est remis au stagiaire après la séance.

MODALITES D'EVALUATION

- Questions orales, écrites; quiz et exercices pratiques.
- Questionnaire d'évaluation de la formation par le stagiaire.



EN PRATIQUE

DURÉE

1 Journée – soit 7 Heures
9h / 17h

LIEU

A définir

TARIF

Sur devis

PUBLIC

- Dirigeant d'entreprise ;
- DRH ;
- Tout acteur de la fonction RH et de suivi du droit social dans l'entreprise

CONTACT

Géraldine Peltier

gpeltier@acty-avocats.fr

05 49 49 41 80

Acty
AVOCATS D'AFFAIRES



Si vous pensez avoir besoin d'un accompagnement spécifique du fait d'un handicap, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

LES CONTROLES DES ADMINISTRATIONS DU TRAVAIL



OBJECTIFS

Connaitre les différentes administrations et les types de contrôle en matière de droit du travail.

PRE-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Partie 1 : Les contrôles de l'URSSAF

- Les différents contrôles, leur déroulement
- Les sanctions

Partie 2 : Les contrôles de l'inspection du travail

- Les différents contrôles, Leur déroulement
- Les sanctions

Partie 3 : Les contrôles de la DREAL

- Les différents contrôles, leur déroulement
- Les sanctions

MOYENS PEDAGOGIQUES

Les formations sont assurées dans une salle adaptée pour les séances en présentiel et via un outil de visioconférence en distanciel. Le support de formation projeté sur écran est remis au stagiaire après la séance.

MODALITES D'EVALUATION

- Questions orales, écrites; quiz et exercices pratiques.
- Questionnaire d'évaluation de la formation par le stagiaire.



EN PRATIQUE

DURÉE

1 Journée – soit 7 Heures
9h / 17h

LIEU

A définir

TARIF

Sur devis

PUBLIC

- Dirigeant d'entreprise ;
- DRH ;
- Tout acteur de la fonction RH et de suivi du droit social sans l'entreprise

CONTACT

Géraldine Peltier

gpeltier@acty-avocats.fr

05 49 49 41 80

Acty
AVOCATS D'AFFAIRES



Si vous pensez avoir besoin d'un accompagnement spécifique du fait d'un handicap, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

FUTUROSCOPE

Téléport 1
7 Avenue du Tour de France - BP 10115
86961 FUTUROSCOPE Cedex

Tél. 05 49 49 49 10

NIORT Siège Social

53 rue des Marais
CS 18421
79024 NIORT Cedex

Tél. 05 49 32 49 01

TOURS

Parc Equatop
53 rue du Mûrier
37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE

Tél. 02 47 71 50 00

FONTENAY-LE-COMTE

38 rue de la Capitale du
Bas Poitou - BP 20173
85203 FONTENAY-LE-COMTE Cedex

Tél. 02 51 69 06 10

PARIS

2-4 rue Louis David
75116 PARIS

Tél. 01 43 79 70 08

NANTES

3 chemin du Pressoir Chênaie
44100 NANTES

Tél. 02 40 47 62 44

SAINTES

3c Cours Paul Doumer
17 100 SAINTES

Tél. 05 46 74 99 53

LA ROCHE-SUR-YON

52 rue Jacques-Yves Cousteau
Bâtiment A - BP 409
85010 LA ROCHE-SUR-YON

Tél. 02 51 62 22 01